

D'UN APPARTEMENT situé au 2ème étage du bâtiment 6,
d'une superficie loi Carrez de **74,24 m²**, avec balcon et loggia dont les surfaces au sol respectives
sont de 7,80 m² et 2,74 m², et **UNE CAVE** située au sous-sol,

Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
dénommé « Résidence Colline Saint-Joseph » sis à MARSEILLE (13009),
quartier Mazargues, 30 chemin de la Colline Saint-Joseph,

MISE A PRIX : 55.000,00 €

VISITE LE LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 DE 11 H A 12 H

L'ADJUDICATION AURA LIEU

LE MERCREDI 1er OCTOBRE 2025 à 9 heures 30 du matin

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
siégeant Salle n° 8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

cadastéré lieudit « CHE COLLINE ST-JOSEPH »,
section 849 H n° 126 pour 1 ha 58 a 04 ca.

Un appartement **lot numéro 251** situé au 2ème

L'appartement plus amplement décrit dans le procès-